



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

08289

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Distr. LIMITEE

UNIDO/~~UNIDO~~ EX.49
3 août 1978

FRANCAIS

PROMOTION DE LA COOPERATION TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE
ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT ET PAYS INDUSTRIALISES
GRACE A LA PARTICIPATION ACTIVE DES ONG^{*/}

Rapport de missions effectuées
en Tunisie, au Maroc, au Sénégal et au Mali.

par

Ljubis Milosavljevic

Consultant de l'ONUDI

^{*/} Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les vues du Secrétariat de l'ONUDI. Le présent document a été reproduit sans mise au point rédactionnelle.

id.78-5026

T A B L E D E M A T I E R E S

	PAGE
I INTRODUCTION	1
II CONSTATATIONS ET APPRECIATIONS GENERALES	4
III RAPPORT SUR LES RESULTATS DE LA MISSION	24
1. TUNISIE	24
2. MAROC	32
3. SENEGAL	36
4. MALI	39
IV PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS	41

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Distr. LIMITEE
UNIDO/EX.49/Corr.1
30 août 1978
FRANCAIS

PROMOTION DE LA COOPERATION TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE
ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT ET PAYS INDUSTRIALISES
GRACE A LA PARTICIPATION ACTIVE DES ONG

Rectificatif

Le document UNIDO/IOD.49, en date du 3 août 1978, doit porter la
cote UNIDO/EX.49.

I - INTRODUCTION

Conformément au contrat No 77/53 du 9 novembre 1977 conclu avec l'ONUDI et à l'entente obtenue avec l'Institut pour la collaboration scientifique et technique de la République socialiste de Serbie, j'ai effectué une mission consultative en Tunisie, au Maroc, au Sénégal et au Mali dans la période allant du 7 janvier au 12 février 1978.

L'objectif de la mission était fixé par le susdit Contrat, par le texte "Terms of references", par la lettre de Mr M.H.A. Handy, Chief NGO-s and Business and Industrial Institutions Cooperation Section Division of Policy Coordination du 25 décembre 1977, et consistait en ce qui suit:

- identifier les branches industrielles ou les domaines convenant à la coopération avec des entreprises des pays développés ou des pays en voie de développement, et en particulier de Yougoslavie, avec la collaboration avec des organisations non gouvernementales correspondantes (chambres économiques et industrielles, fédérations et associations des industries ou des producteurs, etc.),
- identifier les organisations ou les institutions industrielles dont le but est d'accélérer la coopération technique et industrielle, prendre connaissance de leurs programmes et de leurs

besoins en établissement des relations de coopération avec des organisations internationales ou nationales s'occupant de la même tâche,

- identifier les firmes ou institutions intéressées et capables de coopérer avec des partenaires étrangers, collecter et/ou étudier les propositions spécifiques ayant trait à la coopération technique et industrielle,
- fournir une aide à ces firmes ou institutions aux fins d'identifier les domaines de coopérations pouvant avoir de la chance en vue de la réalisation en collaboration avec des partenaires en provenance d'autres pays développés ou pays en voie de développement, y compris ce qui suit:
 - coopération dans la production (sous-fournisseurs),
 - investissements communs,
 - exécution commune des projets industriels,
 - transfert de la technologie et du savoir faire (know-how) relatifs aux nouveaux produits,
 - assistance technique (envoi des experts, transfert des brevets, licences, etc.),
 - formation du personnel technique et dirigeant,
 - travail commun en vue du développement technologique,
- identifier les projets spécifiques pour lesquels certaines firmes voudraient avoir des partenaires pour la coopération,
- fournir une aide à ces firmes ou institutions aux fins de formuler des propositions pour les projets spécifiques de coopération identifiés dans le but de soumettre ces propositions à l'OMUDI pour l'activité ultérieure et spécifiquement pour les préparatifs des réunions planifiées au cours de l'année 1978,

- fournir une aide à l'entreprise ou à l'institution identifiées aux fins de soumettre des demandes formelles pour une aide de la part de l'ONUDI quant à l'établissement et au développement des différentes formes de coopération avec des partenaires en provenance des pays développés et des pays en voie de développement.

Il a fallu axer cette activité en premier lieu sur les projets suffisamment réels de dimensions moyennes ou de moindre importance, convenant particulièrement au développement et à la réalisation de la coopération avec des entreprises de Yougoslavie.

Le soutien pour le travail du consultant dans les pays mentionnés était apporté par les bureaux de l'UNDP se trouvant dans ces pays. C'est dans ce but-là que Mr Handy avait envoyé des lettres aux représentants résidents de l'UNDP dans chaque pays à part.

Le présent rapport comportera un exposé des constatations et appréciations générales auxquelles on est parvenu au cours de la réalisation de la mission, et présentant une importance pour cette dernière et pouvant présenter une importance pour la prise de décisions relatives à l'activité ultérieure à mener sur ce plan. A part de cela, il sera donné des rapports particuliers portant sur les activités menées dans chaque pays, ensemble avec une proposition des projets identifiés pour le développement de la collaboration avec des partenaires en provenance des autres pays (pays développés ou en voie de développement) et en particulier avec des partenaires en provenance de Yougoslavie.

II - CONSTATATIONS ET APPRECIATIONS GENERALES

1. Pour la réalisation de la mission dont les buts sont décrits ci-haut, l'ONUDI avait engagé quatre consultants qui ont visité quinze pays différents. Vu qu'il existe d'importantes différences entre tel ou tel pays ou région, et vu aussi le besoin d'obtenir des conclusions uniques sur la base des missions de tous les consultants, j'ai considéré qu'il était indispensable d'exposer certaines caractéristiques essentielles des pays que j'ai visités (Tunisie, Maroc, Sénégal et Mali), vu qu'il s'agit de petits pays insuffisamment développés quant à leur économie.

La population et le produit national brut (PNB) par tête d'habitant sont des indices fondamentaux de la situation économique de chaque pays. Dans les tableaux suivants on a indiqué les variations de ces indices suivant les pays qui étaient l'objet de ladite mission.

Année	Nombre d'habitants en 000			
	Tunisie	Maroc	Sénégal	Mali
1972	5.340	15.524	3.990	5.260
1973	5.459	15.903	4.070	5.370
1974	5.640	16.291	4.160	5.477

Le susdit tableau montre clairement que la Tunisie, le Sénégal et le Mali sont des pays à population peu nombreuse (vu les possibilités au développement industriel).

Le produit national brut exprimé en prix courants et en US\$ au cours de la période écoulé était comme suit:

Année	Le produit national brut en US\$			
	Tunisie	Maroc	Sénégal	Mali
1972	2.350	4.740	1.210	370
1973	2.530	5.080	1.160	370
1974	3.080	6.940	1.310	410

Le produit national brut (PNB) par tête d'habitant dans ces pays, exprimé en US\$ était le suivant dans la période dont il est question:

Année	Le produit national brut en US\$			
	Tunisie	Maroc	Sénégal	Mali
1972	440	310	300	70
1973	460	320	280	70
1974	550	430	320	70

Sur la base des susdites données il est possible d'avoir une idée générale de la dimension des marchés nationaux, ainsi que du pouvoir d'absorption, à savoir du pouvoir d'achat de la population. L'étendue des marchés et le pouvoir d'achat de la population constituent certainement les facteurs essentiels qui limitent et déterminent les possibilités du développement industriel dans divers pays. Sur la base de ces mêmes données il est possible de constater que tous les pays qui étaient visités au cours de ladite mission sont ceux où le développement industriel sera lié au développement des ouvrages industriels petits et moyens. Les exceptions peuvent être liées exclusivement à l'existence des ressources de matières premières qui, comme c'en

est le cas, par exemple, avec les phosphates au Maroc ou avec les produits agricoles au Maroc et en Tunisie, peuvent être la base pour l'édification de grosses capacités destinées à l'exportation. L'édification de capacités relativement grosses dans le domaine de matériaux de construction est également possible.

La structure de l'économie totale dans les pays qui étaient l'objet de la mission est exprimée par la valeur du produit intérieur brut.

Le produit intérieur brut (PIB) de la Tunisie en milliards de Dinars tunisiens (DT):

	Le produit intérieur brut en 10 ⁹ DT		La structure du PIB en %	
	1973	1975	1973	1974
- Agriculture	221,9	287,0	21,78	20,72
- Mines, industrie extractive	74,3	168,3	7,28	12,15
- Industrie de transformation	105,3	141,8	10,34	10,24
- Electricité, eau, gaz	17,7	20,3	1,74	1,46
- Génie civil	70,1	106,1	6,88	7,64

- Commerce	138,9	188,9	13,64	13,64
- Transport et communications	61,6	73,4	6,05	5,23
- Administration publique, dépenses et autre	328,9	399,2	32,29	26,82
TOTAL :	1.018,7	1.385,0	100,00	100,00

La structure du produit intérieur brut (PIB) du Maroc en milliards de Dirhams:

	PIB en 10 ⁹ Dirh.		La structure de PIB en %	
	1973	1975	1973	1975
- Agriculture	3,65	4,15	27,26	28,34
- Mines, industrie extractive	0,67	0,99	6,50	6,76
- Industrie de transformation	2,02	2,10	15,08	14,35
- Electricité, eau, gaz	0,48	0,52	3,58	3,55
- Génie civil	0,71	0,83	5,30	5,67
- Commerce	3,15	3,39	23,52	23,16

- Transport, communications, administration et défense	2,51	2,66	18,76	18,17
TOTAL:	13,39	14,64	100,00	100,00

La structure du produit intérieur brut (PIB) au Sénégal en milliards de C.F.A et dans les prix courants était la suivante:

	PIB en 10 ⁹ C.F.A		La structure du PIB en %	
	1973	1974	1973	1974
- Agriculture	31,7	32,9	33,94	30,66
- Mines, industrie extractive	4,4	4,8	4,72	4,47
- Industrie de transformation	8,7	9,4	9,32	8,74
- Electricité, gaz, eau	10,9	11,9	11,67	11,06
- Génie civil	2,6	2,9	2,78	2,69
- Commerce	17,1	26,6	18,30	24,72
- Transport et communications	6,4	6,5	6,85	6,05
- Administration, défense	6,2	7,1	6,64	6,60

- Autres	5,4	5,5	5,78	5,11
TOTAL:	93,4	107,6	100,00	100,00

La valeur et la structure du produit intérieur brut au Mali et dans les prix courants étaient les suivantes:

	PIB en 10 ⁹ M		La structure du PIB en %	
	1973	1974	1973	1974
- Agriculture	62,6	65,1	38,42	36,82
- Mines	-	-	-	-
- Industrie de transformation	20,5	21,3	12,58	12,04
- Electricité, gaz, eau	2,0	2,2	1,23	1,24
- Génie civil	8,9	9,2	5,46	5,20
- Commerce	30,8	33,9	20,61	19,18
- Transport, communications	9,6	10,5	5,89	5,95
- Administration, défense	25,2	31,0	15,43	17,53
- Autres	3,3	3,6	2,03	2,04
TOTAL:	162,9	176,8	100,00	100,00

Des indices ci-dessus exposés on peut tirer les conclusions et appréciations suivantes:

- a) La Tunisie, le Sénégal et le Mali sont des pays qui, vu le nombre d'habitants, la valeur du produit intérieur brut et

le revenu national par tête d'habitant, constituent de petits marchés ou de marchés très limités. Cela se manifeste à travers le niveau, la structure et la qualité du développement de leur industrie. A l'exception de certaines productions relativement importantes (ciment, matériaux de construction, raffinage du pétrole et similaire), le reste de la production industrielle se trouve au niveau d'ateliers d'artisans de moyenne importance.

- b) Le Maroc qui compte actuellement environ 17 millions d'habitants peut être classé parmi les pays ayant un marché relativement assez important et dans lesquels, ces dernières années, on fait d'importants efforts pour le développement de l'industrie. Les investissements globaux accusent un accroissement en passant de 4,35 milliards dirhams combien ils étaient en 1974 à 11,25 milliards en 1976.

Une importante entrave au développement industriel est représentée par le pouvoir d'absorption limité du marché national, ce qui conduit à l'éclaircissement des capacités relativement menues, dont la production économique ne permet pas, une sortie compétitive sur le marché.

- c) Quelqu'uns de ces pays ont de grandes difficultés avec le placement des productions industrielles existantes à cause des mesures protectionnistes des pays de la CEE. Ceci se reflète surtout sur le Maroc et la Tunisie. Comme on s'attend à une aggravation de cet état, des efforts sont faits par ces pays en vue de la diversification des marchés.
- d) Il ressort de tout ce qui vient d'être exposé que la problématique dans ces pays liée aux buts de la mission diffère notablement de la problématique caractérisée par des grands

pays qui étaient également l'objet d'une mission d'autres experts (Inde, Indonésie, et autres).

2. Ayant en vue les caractéristiques économiques, le niveau et la structure de l'industrie et du développement industriel planifié existants dans les pays qui étaient l'objet de ladite mission, lors du choix des domaines de production convenant au développement de la coopération technique et industrielle, j'ai opté pour les domaines et ouvrages spécifiques qui se basent sur:
- l'existence d'une base de matières premières suffisantes pour organiser la production industrielle dans des dimensions permettant une production économique et compétitive,
 - l'hypothèse d'une possibilité de trouver un partenaire étranger qui est intéressé et qui est capable d'assurer:
 - les connaissances et expériences technologiques nécessaires à l'établissement d'une production de qualité,
 - la formation et le développement des cadres d'un partenaire national,
 - la commercialisation de la partie de la production destinée à l'exportation, et
 - la participation partielle au financement des projets,
 - l'existence de l'intérêt du pays pour la réalisation d'un tel projet.

Sur la base de l'examen des plans de développement des pays

qui étaient visités, je suis arrivé à la conclusion que, dans le choix des projets, il faut s'orienter vers des ouvrages moyens et petits. Les gros ouvrages qui ont une importance stratégique pour le développement de ces pays exigent d'importants fonds matériels, et, en règle générale, sont à résoudre d'une façon particulière qui exige aussi bien d'importantes recherches que davantage de temps. Il se manifeste déjà une activité en vue de la réalisation de tels projets, activité, moyennant laquelle on résout tant la question de financement de l'édification que les autres questions (le transfert de la technologie, le choix des partenaires, etc.). Pour ces projets on a engagé de grosses institutions financières mondiales telles que la Banque internationale, les fonds spéciaux, etc.

3. Aux fins d'une réalisation efficace de la mission dont il est question, le consultant a eu dans ces pays des contacts avec un grand nombre de personnalités dirigeantes et responsables tant des institutions non gouvernementales (chambres économiques et commerciales, Fédération, association de producteurs), que des institutions gouvernementales (ministères de l'économie, secrétariats pour le plan, centres d'études et de promotion de l'industrie, etc.), des banques compétentes, ainsi qu'avec des investisseurs privés, experts, etc.

A part de cela, le consultant a eu des conversations sur les objectifs de sa mission avec des personnalités provenant des bureaux locaux de l'UNDP, ainsi qu'avec des représentants de l'ONUDI dans ces pays et avec des experts de l'ONUDI qui travaillent dans le cadre des projets déterminés.

En définitive, au cours de son activité portant sur l'identification des projets spécifiques, leur analyse et étude, le

consultant est entré en contact avec toute une série d'informations ayant une importance pour les objectifs de sa mission.

Se basant sur les contacts réalisés et les informations recueillies, le consultant s'est convaincu de la nécessité d'exposer, en plus des propositions relatives aux projets spécifiques (ce qui était le but primaire de la mission) aussi certaines constatations et appréciations ayant trait aussi bien à cette mission qu'à l'activité de l'ONUDI qui était le fondement de ladite mission.

4. A cause des conditions très complexes et difficiles où se déroule le développement, dans tous les pays visités, le rôle que l'Etat et ses institutions jouent dans l'établissement de projets et dans la promotion du développement industriel est très important, même décisif.

Dans tous les susdits pays, des organisations sont créées dont l'activité est axée sur l'élaboration d'études et d'analyses, de projets de conception et de projets d'édification d'installations y compris la stimulation du secteur privé pour accepter lesdits projets et leur réalisation.

La majeure partie de ces institutions est organisée et développée avec l'aide de l'ONUDI. Actuellement, par exemple, est en cours le projet de l'ONUDI en vue de la formation et du développement du CENTRE D'ETUDE ET DE PROMOTION INDUSTRIELLE (CEPI) en République du Mali, et toute une équipe d'experts de l'ONUDI prend part à sa réalisation.

En Tunisie, il existe le Centre National des Etudes Industri-

elles qui s'occupe de l'élaboration d'études et de projets d'investissement. En plus de cela, il existe en Tunisie une institution particulière: Agence de promotion des Investissements (API), qui s'occupe de la promotion des projets industriels auxquels elle participe avec ses propres ressources. Le projet pour la formation et le développement du Centre National du Cuir et de la Chaussure (CNCC) qui est également financé par l'ONUDI est en cours de réalisation.

Il existe au Maroc une institution d'Etat qui s'appelle: Office pour le Développement Industriel (ODI), et qui s'occupe également de l'élaboration d'études et de projets d'investissement, de leur promotion et de la participation à leur réalisation, ainsi que de la fourniture de l'aide pour l'organisation de la production.

Au Sénégal est instituée une organisation d'Etat appelée: Société Nationale d'Etudes et de Promotion Industrielle (SONAPI) qui s'occupe également de l'élaboration d'études et de projets d'investissement, de leur promotion et de la participation à leur réalisation.

Toutes les institutions ci-dessus mentionnées ont pour objectif:

- étudier la possibilité et la justification du développement des diverses productions industrielles dans le pays,
- rechercher et stimuler les investisseurs nationaux en vue de la réalisations des projets y relatifs,
- fournir une aide à la recherche des investisseurs étrangers,

- fournir une aide à la solution du financement de l'édification. Certaines de ces susdites institutions disposent de ressources avec lesquelles elles participent au nom de l'Etat au financement de l'édification d'ouvrages.
- fournir une aide à la gestion de la production, etc...

Ces organisations (API et ODI) en Tunisie et au Maroc constituent des partenaires constants dans l'édification et dans la gestion des entreprises industrielles, alors que la SOMAPI au Sénégal participe à l'édification, et après que la production et la gestion normales aient été maîtrisées, elle en retire ses ressources par la vente des actions, permettant de cette façon leur nouvelle utilisation dans la promotion et la réalisation d'un nouveau projet.

Le rôle et l'importance de ces organisations pour le développement de l'industrie dans les pays visités sont pratiquement décisifs. Dans ses contacts avec les représentants des organisations non gouvernementales et avec les investisseurs privés, le consultant n'est entré en contact avec aucun des projets qui au préalable n'ait été étudié et proposé par ces organisations. C'est pour cette raison que je considère qu'il est indispensable d'inclure d'une manière intensive ces organisations dans la réalisation de l'activité de l'ONUDI dont la mission que j'ai exercée en fait partie.

5. Vu les grands besoins liés au développement et aux ressources limitées dont on dispose, on a constaté dans tous les pays faisant l'objet de la mission qu'il existe une planification assez développée du développement social et économique. Par l'examen des plans de développement de la Tunisie et du Maroc

et en partie du Sénégal, j'ai constaté qu'en plus de la détermination des objectifs globaux du développement économique les projets industriels sont, en règle générale, eux aussi définis. Certains de ces derniers ont même une importance marginale.

En Tunisie, fin 1977, a été adopté le cinquième plan de développement à moyen terme pour la période de 1977 à 1981, ce qui m'a notablement facilité le travail, car les objectifs dudit développement sont bien déterminés.

Au Maroc, un nouveau plan à moyen terme pour le développement économique et social pour la période de 1978 à 1982 doit être adopté au mois d'avril ou de mai de l'année courante. D'importants dilemmes et difficultés y sont présents quant à la détermination des objectifs.

Au Sénégal, la réalisation du plan décennal de développement du pays pour la période de 1971 à 1981 est en cours.

La République du Mali ne possède pas de plan de développement industriel. On compte assez sur le CEPI (Centre d'Etude et de Promotion Industrielle) formé il y a un an et qui travaille intensivement sur des études relatives à la possibilité du développement industriel dans le pays, ainsi que sur la formulation et le développement des divers projets industriels.

A cause du besoin d'utilisation rationnelle des ressources disponibles et à cause du développement des systèmes de planification, le rôle joué par les institutions d'Etat dans tous les pays visités peut être considéré comme très important. Ce qui a amené le consultant à contacter, en plus des institutions non gouvernementales et certaines entreprises, aussi des rep-

représentants des institutions gouvernementales telles que les ministères de l'industrie, les secrétariats de plan, etc. Cela a largement facilité le travail d'identification des objectifs fondamentaux du développement économique du pays, ainsi que des projets entrant dans le cadre de ces objectifs. Sans cela il y aurait le danger de voir le consultant opter pour des projets qui sont en collision avec les objectifs du développement économique du pays et qui ont peu de chance d'être réalisés.

6. Dans tous les pays visités il existe des Chambres de commerce et de l'industrie. Sous certaine réserve (le Maroc) on peut constater que ces Chambres constituent des organisations qui s'occupent bien davantage des problèmes opératifs et professionnels que des problèmes relatifs au développement. C'est pour cela que l'aide qu'elles offraient n'était que de petite importance. Ce n'est qu'au Maroc seulement que, par l'entremise de la Chambre, j'ai réussi à organiser à Rabat et à Casablanca des réunions avec des groupes d'industriels. Cependant, les résultats obtenus étaient très limités.

Les fabricants ou investisseurs privés venaient en général avec des idées non étudiées qui étaient basées sur la possession d'une certaine offre ou information ou même avec des projets dont l'information détaillée j'avais déjà obtenue auparavant dans des centres d'études et de promotion industrielle.

Un tel état est tout à fait compréhensible vu le niveau réel de l'industrie existante et l'effet limitatif exercé par l'étendue du marché national sur les dimensions des projets, excepté sur les projets ayant une importance stratégique pour le pays.

Ayant en vue tout ce qui précède, on peut conclure que cette mission ne pourrait être efficace si elle est axée exclusivement sur des contacts et collaboration avec des institutions non gouvernementales seules.

7. La réalisation des objectifs de la mission se heurtait à d'importantes difficultés qui provenaient des caractéristiques relevant du moment où la mission était exécutée. Dans certains pays il était difficile et même quasi impossible d'organiser les rendez-vous avec des personnalités responsables, et ce tant dans les institutions non gouvernementales que gouvernementales.

En Tunisie, après la démission des dirigeants syndicaux, on s'attendait à d'importantes difficultés politiques qui ont causé des préoccupations à toute une série de personnalités avec lesquelles je devais avoir des contacts. Le rendez-vous avec le président de la Chambre de commerce et de l'industrie avait été fixé et annulé à deux reprises, et finalement il n'a pas eu lieu.

Au Maroc, l'élaboration du plan de développement du pays pour la période allant de 1978 à 1982 rencontre des difficultés. Après l'année record de 1974 quand des résultats exceptionnels furent obtenus sur la base desquels il a été élaboré un plan ambitieux, il se produisit une baisse aussi bien dans la production que dans l'exportation et ce dans les importants secteurs économiques (production de phosphates bruts, légumes, fruits, conserves de poissons, produit textiles, etc.). Les mesures protectionnistes des pays de la CEE obligent le Maroc à effectuer la diversification des marchés. La tension politique dans la région au sujet du Sahara occidental engage le

pays à un important renforcement du potentiel militaire. Tout cela rend la situation très complexe où il est difficile de déterminer les objectifs de développement. L'impression générale que l'on a est que, aussi bien les institutions que les personnalités responsables se trouvent dans un état d'attente de la détermination des objectifs de développement qui doivent être fixés par le plan de développement à moyen terme. Jusqu'à ce moment-là on ne peut parler que très peu des projets qui avaient été déjà planifiés mais qui sont abandonnés actuellement ou qui se trouvent sur le point d'être abandonnés par manque de ressources pour leur réalisation. Autrement dit, les résultats de la mission au Maroc furent limités quoique partout on avait fait montre d'un grand intérêt pour une telle activité de l'ONUDI.

Au Sénégal, vers la mi-février auront lieu les élections. Un grand nombre de personnalités des institutions gouvernementales, des Chambres et des diverses entreprises étaient très occupées par la campagne préfectorale. C'est pour cette raison qu'il était très difficile d'établir des contacts avec elles, et pratiquement parlant il n'était pas possible de réaliser aucune tentative sauf par l'entremise de la collaboration avec la SONEPI.

Il ressort de ce qui précède que pour la bonne réussite de telles missions il est indispensable de faire des préparatifs avec plus de soins et de choisir le moment opportun où la mission doit être accomplie. Cela n'est, certes, pas facile, surtout si la mission doit être accomplie dans plusieurs pays en un travail continu.

8. Le temps qui était à la disposition du consultant était exceptionnellement court pour la réalisation des objectifs de la mission dans les pays en question, vu les conditions et habitudes qui y régnaient. Ce n'est que grâce à l'engagement réellement efficace de certains bureaux de l'ONDP qu'il était possible d'accomplir les tâches y afférentes. Le consultant a été aidé tout particulièrement par Mr Dr Y. Helbawi, consultant principal de l'ONUDI pour les pays de Maghreb à Rabat.

Probablement, les résultats de la mission auraient été meilleurs si j'avais davantage de temps pour le Maroc et le Sénégal à cause des difficultés de contacter les personnalités responsables dont il était question auparavant.

Je suis d'avis que les missions de ce genre à accomplir dans les pays qui ressemblent aux pays visités doivent durer au moins deux semaines.

9. Il faut rappeler que les bureaux de l'ONUDI et les personnalités qui y travaillent et s'occupent de l'activité de l'ONUDI n'avaient pas pris connaissance en détail de l'activité de l'ONUDI qui était la base pour le travail de la mission. Quelque part l'orientation vers des contacts avec des institutions non gouvernementales causait même la confusion, car on pensait que tous les projets et toutes les activités exercées par l'ONUDI dans divers pays doivent passer par l'intermédiaire des institutions gouvernementales.

corieux malentendu. Les représentants du susdit Ministère considéraient que l'activité de l'ONUDI axée sur les contacts directs avec les industriels privés était en collision avec les intérêts et les buts de la politique de l'Etat en Tunisie. Cela provient du fait que, selon les avis des personnalités avec lesquelles nous avons parlé, le Gouvernement tunisien édifie une forme particulière du socialisme et a une politique définie quant au développement du secteur privé dans l'industrie. Le gouvernement désire contrôler d'une certaine façon tous ces mouvements. Nous avons été obligés de donner une explication et dire que l'activité en question était liée à la déclaration de Lima et qu'au sujet de tout cela les institutions de Tunisie seront informées à temps opportun.

10. Il faut rappeler que pratiquement tous les experts de l'ONUDI dans ces pays sont des Français ou des Belges. Cela conduit au fait que pour la réalisation des divers projets ils recherchent des partenaires presque exclusivement en France ou en Belgique. Très rarement dans les autres pays développés. Je pense qu'il n'existe aucune initiative pour recherches des partenaires dans les pays en voie de développement où certains secteurs industriels sont suffisamment développés.

Je suis d'avis qu'il faudrait exercer une influence déterminée sur les experts de l'ONUDI qui oeuvrent dans ces pays et sur leur liaison avec le Bureau de l'ONUDI à Vienne, car de cette façon cette activité dans sa totalité pourrait devenir continuelle. Il faut rappeler qu'ils collaborent avec le Bureau de UNDP ou de l'ONUDI à Bruxelles qui a pour but de rechercher des partenaires étrangers et le développement de la coopération entre les entreprises des pays développés et celles des pays non développés.

Au cours de la réalisation de la mission j'ai rencontré l'activité parallèle du Centre de développement des pays arabes. Au Maroc, lors de mon séjour, des préparatifs étaient en cours pour l'arrivée d'une équipe d'experts du susdit Centre. Au cours d'un entretien avec le Secrétaire d'Etat pour le plan cela m'a été rappelé et aussi le fait que l'Administration d'Etat est en train de préparer les bases pour la collaboration avec de telles institutions ou institutions semblables. Au Maroc, tous les projets mis à jour sont traités sur des machines à traitement électronique des données, ce qui fait que l'on peut obtenir très facilement des informations complètes, pour autant que l'Etat s'y intéresse.

11. Des personnalités intéressées à la réalisation des divers projets avaient posé la question de savoir si l'activité de l'ONUDI était efficace. En effet, ces personnalités considéraient que l'activité de cette dernière peut être utile seulement si elle est rapide et efficace. Autrement, disent-elles, elle n'a pas de raison d'être.

D'autre part, la question était posée quant à la continuation de cette action, ainsi que la question quant au renouvellement éventuel de cette mission après un certain temps. Ceci a été souligné tout particulièrement au Maroc où on s'attend à ce que après l'adoption du plan, c'est-à-dire vers la moitié de l'année courante, soit définie toute une série de nouveaux projets devant être réalisés par l'entremise de la collaboration avec des partenaires étrangers. Au Sénégal, on consi-

dère également qu'après les élections il y aura bien plus de possibilités pour la définition des nouveaux projets qui exigent la collaboration des partenaires étrangers.

Je pense que l'objectif que l'ONUDI poursuit en axant son orientation sur l'aide directe à fournir aux promoteurs en vue de la réalisation des projets spécifiques est une activité très utile et opportune. C'est pourquoi je suis d'avis qu'il faut essayer de trouver un mode qui permettrait d'assurer l'établissement d'un contact le plus direct et le plus efficace possibles entre les investisseurs intéressés et le Bureau de l'ONUDI à Vienne qui doit s'occuper de l'activité ayant trait au développement de la coopération industrielle.

III - RAPPORT SUR LES RESULTATS DE LA MISSION

Conformément au contrat et aux objectifs de la mission qui sont définis par les "Terms of references", le consultant a rempli sa mission en Tunisie, au Maroc, au Sénégal, ainsi qu'au Mali. Dans le texte à suivre il sera donné le rapport relatif aux résultats de la mission exercée dans chacun des pays visités.

1. TUNISIE

La mission en Tunisie a été effectuée dans la période du 7 au 18 janvier 1978.

Au cours de mon séjour en Tunisie j'ai contacté les institutions et personnalités suivantes:

- Ministère des Affaires Etrangères, Département de la Coopération Internationale, M. Ben Amar et M. M'Tinat,
- Ministère de l'Industrie, des Lines et de l'Energie, M. Abdelwahat Ayachi,
- API - Agence de Promotion des Investissements, Mr. Mohamed Labri et M. Slahedin Pacha, 17, Rue Bei Hassan Ben Chaabane, Tunis
- CNUI - Centre National des Etudes Industrielles, M. Nejib Chaabane, M. Claude Guetta et M. Guettari, 2, Rue Mahrajane, Tunis
- CNCC - Centre National du cuir et de la chaussure, M. Saïd Maji et M. Willy Holleweg (Conseiller de l'ONUDI), 6, Rue Jebel Manconna, Tunis

- Société tunisienne de Banque, Mlle Gladys Adda, 1, Avenue Habib Thameur, Tunis
- SOTELMCO - Société tunisienne de l'industrie du matériel de construction, M. Ben Amar, M. Mohamed Kotari, 2 Place de Barcelona, Tunis
- SOMEXU - Société de Régisserie Tunisienne, M. Barkallah, 39, Avenue Habib Bourgiba, Tunis
- SOMENAS - Société Nationale de mise en valeur du Sud-Méditerranée, Medenine, Avenue Habib Bourgiba
- SOI - Société de Commerce International, Mr. Indjić, 62, Avenue Farhat Hacast, Tunis

Mr Hans Alberg, l'assistant du représentant permanent de l'UNDP en Tunisie, m'a fourni une aide importante pour la réalisation de ma mission. A part cela, l'ambassadeur de Yougoslavie à Tunis, Mr Krđević et le premier secrétaire, Mr Rakoćević m'ont donné de très utiles informations sur les problèmes relatifs au développement économique de la Tunisie et sur les possibilités de développement de la coopération des entreprises de Tunisie et de Yougoslavie.

La réalisation de la mission m'a été largement facilitée par le fait que la Tunisie avait adopté l'année dernière le plan quinquennal de développement social et économique pour la période allant de 1977 à 1981. Les documents se rapportant audit plan fournissent une appréciation générale et détaillée sur le développement de la Tunisie jusqu'à présent et définissent clairement les objectifs de ce développement. Le rapport de la Banque mondiale No 1539 TUN (Economie Position and Prospects of Tunisia) m'a servi très utilement. Ce rapport donne une analyse et une appréciation portant sur l'état et les possibilités de la Tunisie au début de la réalisation du plan quinquennal. Mon travail est basé également sur un grand nombre d'informa-

tions obtenues dans les susdites institutions et par les contacts avec toute une série de personnalités, et en particulier par l'examen d'une série d'autres études et projets qui avaient été mis à ma disposition.

Au cours de la période à venir en Tunisie, il est prévu une tendance d'accroissement moyenne annuelle pour les différents domaines de production dans l'industrie, à savoir:

- industrie alimentaire 4,1% annuellement
- industrie des matériaux
de construction 33,4% -"
- industrie mécanique
et industrie électrique 16,0% -"
- industrie chimique 21,4 % -"
- industrie textile et
industrie du cuir 14,6 % -"
- carton, papier, et autre 12,4 % -"

Ce tableau fait voir que dans la stratégie du développement de l'industrie en Tunisie l'accent est mis sur le développement de l'industrie des matériaux de construction et de l'industrie chimique.

Dans le domaine des matériaux de construction, les plus grands efforts sont prévus pour le développement de l'industrie du ciment (l'accroissement prévu est de 33,4 % par an), et de la chaux hydratée où l'accroissement prévu est de 34,1 % par an. En ce qui concerne le ciment, tout est déjà décidé. Les décisions relatives au développement de la capacité de production de chaux hydratée ne sont pas encore prises et on est en train de réfléchir s'il faut entamer deux unités très grosses ou s'il faut plutôt avoir plusieurs unités de moindre impor-

tance qui seraient édifiées dans chaque gouvernerat.

Dans l'industrie chimique on prévoit un développement très intensif de la production d'engrais. On prévoit d'importants accroissements dans la production d'acide phosphorique, triple superphosphate, phosphate de diamonium, phosphate de mono-amonium, nitrate d'amonium, tripolyphosphate de sodium. Ce complexe est déjà conclu et se trouve en cours de réalisation.

Ayant en vue ce qui précède, je suis arrivé à la conclusion, à savoir que les domaines essentiels sur la base desquels il est possible de développer la coopération sont précisément l'industrie des peaux et cuirs, l'industrie électrique et de construction de machines, et partiellement l'industrie de matériaux de construction.

Il faut rappeler qu'en 1972 et 1974 des lois avaient été adoptés en Tunisie qui peuvent beaucoup stimuler les partenaires étrangers d'investir dans l'industrie tunisienne. Des facilités extraordinaires sont données consistant en exemption ou en importante réduction de charges pour l'importation d'équipements et de licences, moyennant la mise à disposition de terrains et moyennant l'exemption de payer toute une série de taxes et d'impôts durant une période de plusieurs années.

Le plan de développement économique de la Tunisie pour la période allant de 1977 à 1981 souligne tout particulièrement les mesures ayant trait au développement des parties peu développées ou non développées de la Tunisie. Ici il s'agit en premier lieu de la partie méridionale, subdésertique.

Ayant en vue tout ce qui est exposé ci-haut, je considère que les possibilités existent pour le développement de la

coopération entre les partenaires tunisiens et les partenaires provenant des autres pays, et en particulier de la Yougoslavie en vue de la réalisation des projets suivants:

1. Tannerie SOMLEVAS à Medenine

L'investisseur (Maître de l'ouvrage) est l'entreprise SOMLEVAS de Medenine. La personnalité responsable est Mr Taoufik MAHJ, président directeur général, Medenine, Avenue Habib Bourguiba. On y prévoit le traitement des peaux menues, ovines et caprines. La capacité projetée est le traitement de 1600 peaux ovines par jour et 400 peaux caprines également par jour, ce qui fait un total de 2000 peaux menues par jour.

Les matières premières sont assurées par la collecte faite dans la partie méridionale de la Tunisie. Il faut souligner le fait que la Tunisie est exportatrice de peaux ovines et caprines brutes. On en prévoit le placement sur le marché national, et une partie serait destinée à l'exportation. Les investissements sont évalués aux environs de 1,3 million de dinars tunisiens (la rentabilité étant évaluée à 20% environ. L'investisseur tunisien s'intéresse à un partenaire à l'aide duquel il pourrait s'assurer la documentation technologique et technique pour la production de cuirs de qualité, l'écolage et le développement des cadres, la commercialisation partielle de la production et la participation au financement, lors de quoi il sera possible de procéder à l'examen des solutions différentes.

2.- Fabrique de chaussures à Nefza

L'investisseur est le Centre du cuir et de la chaussure, 6,

Rue Djebel Mansour, Tunis. La fabrique doit produire des chaussures pour hommes, femmes et enfants. Sa capacité sera de 3.000 paires par jour, avec possibilité d'être augmentée pour passer à 5.000 paires de chaussures par jour. Cette fabrique doit être édifiée à Nefza à proximité d'une tannerie dont la réalisation est en cours. Ce projet sera réalisé dans le cadre du projet de l'aide fournie par l'ONUDI à la Tunisie, et il est conduit par Monsieur Willy Helleweg, conseiller de l'ONUDI et dirigeant du projet. La personnalité responsable pour ce projet est Mr Saïd Kari, président directeur général du Centre national du cuir et de la chaussure. J'ai reçu le projet détaillé de cette fabrique.

3.- En plus de ces deux projets qui sont tout à fait fixés, où les études du marché et la justification de l'édification y afférente sont faites, il existe quelques projets qui se trouvent dans leur dernière phase de préparation. Nous en mentionnons quelques-uns:

3.1. Production de boulets d'acier pour le broyage du clinker dans les cimenteries. A ce projet s'intéresse l'entreprise SOAV-NECA où la S.T.B. (Société Tunisienne des Banques) est l'un des partenaires les plus importants. Cette entreprise dispose actuellement d'une fonderie d'acier d'une capacité de 3.000 tonnes par an. Le marché des boulets d'acier de broyage pour les broyeurs en Tunisie est estimé aux environs de 1.000 tonnes par an. Elles en étudient les possibilités d'exportation sur les marchés de Libye et d'Algérie à concurrence de 2.000 tonnes environ. Elles s'intéressent à un partenaire qui pourra leur assurer la licence et la coopération technique

(préparation et formation du personnel, etc...).

3.2. Production du mortier plastifié. Il existe en Tunisie un grand manque de chaux nécessaire au crépissage et chaulage de bâtiments. Là bas on s'intéresse beaucoup à coopérer avec les partenaires étrangers en vue de la production du mortier plastifié. C'est le Centre National des études Industrielles qui s'occupe de ces affaires et la personnalité qui en est responsable est Mr Nejib Chaabane, sous-directeur.

3.3. La Société tunisienne des banques s'intéresse au développement et à l'établissement de quelques projets:

- le projet pour une glacière (frigorifère) dans la région de Sousse qui devait avoir une capacité de réfrigération de 500 tonnes environ (2500 m³) et de congélation de 300 tonnes environ (1.500 m³). La glacière doit servir au stockage de légumes, fruits, viande, poissons, volaille et oeufs. Il est prévu la possibilité de construire, ensemble avec ce projet, aussi un centre d'abattage de la volaille et de transformation de la viande,
- le projet pour une fabrique d'éléments préfabriqués en béton pour la construction des logements. On suppose que cette fabrique pourra permettre une production d'environ 1500 logements par an jusqu'en 1980,
- la fabrique d'armatures sanitaires et de génie civil. L'in-

ventisseur est la firme: Ateliers Mecaniques du Sahel (Sou-
soe). Ils s'intéressent à la coopération technique, le sa-
voir faire (know-how), la formation et le développement des
cadres.

3. LE MAROC

La mission s'est déroulée au Maroc dans la période allant du 19 au 29 janvier 1978.

Au cours de mon séjour au Maroc j'ai eu des contacts avec les institutions et personnalités suivantes:

- ODI - (Office pour le développement Industriel) à Rabat. J'ai eu des conversations avec le Dr Ing. Benabderrazik, secrétaire général, Mr Amoury Abdellaziz, Mr M. Bonnani (chimie), Mr M. Benjilali, chef de la section pour machines électrique, Mr Chraïbi, Mr Paos, Mr Berrada, chef du département de l'industrie agricole et Mr A. Sédidi, chef du département pour le textile et le cuir. 10, Zankat Ghandi, Rabat
- Chambre de Commerce et de l'Industrie de Rabat - Sale. J'ai eu des conversations avec Mr Havami, président, Mr M. Benabderrazik, Mr Vice-président, Mr M. Zniber, Mr M. Khalki et Mr Idrissi,
- BNDE (Banque Nationale pour le Développement Economique), Mr Ahmet, Raoulami, directeur, Place de Alacuites, Rabat
- Chambre de Commerce et de l'Industrie de Casablanca. Mr Mohamed Brissi, président de la Chambre et Mr El Xanbouai Moulay, directeur général de la Chambre, 98, Boulevard Mohammed VI, Casablanca
- Secrétariat d'Etat pour le Plan, Mr Sharikaoui, secrétaire,
- SIAP - Société Internationale Africaine, Casablanca, Mr Ing. N. Arandjelović, 11, Rue Cap. Beaux

- Bureau d'études Ibnou Taleb, 10, Rue Omar Sbaoui, Casablanca.

Une aide particulière m'a été fournie par Monsieur le Dr Youssouf Helbawi, premier conseiller de l'ONUDI pour les pays du Maghreb et par son assistant, Mr J. Kottier.

Il faut souligner que j'ai été beaucoup aidé dans la réalisation de ma mission par les représentants de l'Ambassade de la RSS de Yougoslavie, et en particulier par Mr Dragutin Baljkas, premier secrétaire.

On a déjà dit que le Maroc se trouve sur le point d'adopter son plan de développement pour la période entre 1973 et 1982, et que, à cause de toute une série de causes dont il était déjà question, il existe de nombreuses difficultés concernant les objectifs de ce développement. Cela a fait diminuer la possibilité d'identification des projets suffisamment réels pouvant servir de base à la coopération. Les conversations que j'ai eues avec de nombreuses personnalités m'ont fait comprendre qu'il serait utile de renouveler cette mission au cours des mois d'été, c'est-à-dire après l'adoption du plan, qui, d'après les prévisions, doit être fait jusqu'à la fin du mois d'avril de l'année courante. Sur la base du plan établi et des conversations assez détaillées qui devraient être renouvelées dans les Chambres de commerce d'industrie de Rabat et de Casablanca, il sera possible d'établir plusieurs projets présentant un intérêt commun.

Dans le cadre des possibilités restreintes qui se trouvaient à disposition, je considère qu'il faut proposer les projets suivants en tant que l'objet de la coopération commune des partenaires marocains et yougoslaves.

1.- Fabrique de rectification des huiles essentielles d'origine marocaine. Le promoteur de cet investissement est l'Office pour le Développement de l'Industrie. Le Maroc produit d'importantes quantités d'huiles essentielles qui sont, en état brut, exportées vers l'étranger (en premier lieu en France) où s'effectue leur rectification. Le développement de la production y afférente est prévu en trois phases dans lesquelles serait effectuée la rectification des "essences" dans des quantités de 30.000 kg. dans la première phase jusqu'à 92.000 kg. dans la troisième phase, ainsi que des "concrets" dans des quantités de 2350 kg. dans la première phase jusqu'à 7000 kg. dans la troisième phase. Comme "essences" on en prévoit la rectification des huiles brutes Géranium, Neroli, Romarin, Lavande, Cèdre, Rhizome d'Iris, Réceptants, et comme "concrets" on en prévoit la rectification des huiles brutes suivantes: Jasmin, Rose, Géranium, Orange, Narcisse, Tubéreuse, Mousse de Chêne. Des investissements sont prévus de l'ordre de 1 million de Dirhams environ. Pratiquement, toute la production est destinée à l'exportation. La rentabilité est évaluée à 32%. On a besoin là-bas d'un partenaire avec lequel on pourra s'assurer la technologie, la formation (scolaire) des cadres et la commercialisation de la production.

2. Fabrique de produits cosmétiques. On prévoit la production de l'eau de Cologne et de lotion à utiliser après le rasage à bon marché. Ladite production est basée sur l'existence d'éthanol et d'huiles essentielles bon marché sur le marché marocain. Le promoteur en est l'ODI-Office pour le Développe-

ment Industriel. L'implantation de la suscite fabrique est prévue à Tanger. Le développement de la production doit atteindre un million de litres d'eau de Cologne et 10.000 litres de lotion à utiliser après le rasage en 1980, et en 1990 elle doit être de 2 millions de litres d'eau de Cologne et de 20.000 litres de lotion à utiliser après le rasage. Les investissements sont évalués à plus de 1 million de Dirhams, et la rentabilité étant de 24%. On a besoin là-bas d'un partenaire qui pourra assurer la technologie, la formation des cadres, l'assistance technique, la commercialisation des produits sur le marché étranger, et aussi de participer partiellement au financement.

3. En plus de ces projets il existe une série de projets se trouvant toujours dans la phase d'étude mais pouvant être l'objet d'une éventuelle coopération future. J'en énumérerai quelques-uns qui sont très importants:

- 3.1. La production de verre plat. Le Maroc importe actuellement environ 10.000 tonnes de verre à vitres. Il existe un grand intérêt pour le développement de cette production au Maroc aux fins d'en diminuer l'importation. On suppose la possibilité de placement de ces produits sur les marchés africains voisins.

Actuellement on y est en train d'étudier les dimensions des capacités économiques de production minimales de verre plat. Des personnes responsables ont fait connaître qu'il existe la nécessité d'avoir de courtes informations consultatives dans ce sens. Elles comptent qu'elles pourraient édifier une installation ayant une capacité de 15 à 20.000 tonnes par an.

3.2. Fonderie. Au Maroc, les besoins d'acier coulé sont en accroissement permanent. Cependant, les projets ne sont pas encore définis de façon complète, et on s'attend à ce qu'on soit en possession de ces informations après l'adoption du plan.

4. A la réunion tenue avec les dirigeants de la Chambre de commerce et d'Industrie à Rabat il a été examiné la question de la création et du développement d'une organisation dont le but serait l'accroissement de l'efficacité dans le développement des projets industriels. Sur la base desdites conversations nous sommes arrivés à la conclusion qu'ils devraient s'occuper à créer une organisation consultative qui serait axée sur l'activité d'élaboration de buts et de stratégie relative au développement des entreprises, ainsi que sur les opérations ayant pour tâche de diriger les projets et la production. Mr Yerbawi a promis que l'appui pour ce projet pourrait être obtenu aussi par l'intermédiaire de l'OMUDI, par l'envoi de quelques experts durant une période de quelques mois. Je considère que la Yougoslavie aurait nettement intérêt, soit par voie bilatérale soit en collaboration avec l'OMUDI, à envoyer son expert pour un certain temps pour aider au développement de l'organisation conditionnellement appelée consultative à Rabat. Il faut souligner qu'au sujet de cette question des personnalités très connues provenant du domaine économique de la région de Rabat avaient pris part audit entretien.

3. LE SENEGAL

La mission s'est déroulée au Sénégal dans la période allant du 29 janvier au 6 février 1978.

Au cours de mon séjour au Sénégal j'ai contacté les personnalités et institutions suivantes :

- Centre Sénégalais de Commerce Extérieur, Mr M. Gheze, directeur du Centre, et Mr Minonescu, conseiller,
- SONEPI - Société Nationale d'Etudes et de Promotion Industrielle. J'ai eu des conversations avec Mr Sakho, chef de service pour les études, et avec Mr Le Van Chau, consultant de l'ONUDI,
- UNISYNDI - Union Intersyndicale d'Entreprises et d'Industrie de l'Ouest Africain, Mr Peyrou, président de l'Union, et Mr Baudert, secrétaire général,
- Chambre de commerce. J'ai parlé avec Mr Dantakha, secrétaire général,
- Syndicat des fabricants d'huiles et de tourteaux du Sénégal, Mr Guerin, secrétaire général,
- Ministère de l'Industrie et de l'environnement. J'ai parlé avec Mr Danbeli, directeur de cabinet du ministre,
- Ministère de Plan et de la coopération, Mr Sangome Amar, conseiller,
- SAPROSI - Société pour l'Aménagement et la Promotion de la zone Franche de Dakar, Mr Manull Fall, directeur,
- SOADIP - Société Africaine de distribution et de Promotion Industrielle, Mr Abdolye Fofane, président,

- **ETATS SENEGAL, Mr Heareau, directeur.**

Le succès de la mission au Sénégal a été très limité. En effet, les projets faisant partie du plan de développement du Sénégal jusqu'à 1960 sont presque tous conclus. Les partenaires proviennent des pays de l'Europe occidentale et leur grande majorité proviennent de la France. A part de cela, ma mission tombait juste deux semaines avant les élections, ce qui fait que le plus grand nombre des industriels que je devais contacter et des hommes des institutions d'Etat étaient bloqués par la campagne électorale. Et puis, il faut avoir en vue aussi le temps extrêmement court que j'avais à ma disposition, ainsi que le fait que le Sénégal ne constitue qu'un très petit marché. A en juger par ces contacts et les informations que j'ai obtenues de la part de certaines personnalités, ainsi que par les informations que j'ai obtenues en examinant une série de documents qui m'avaient été mise à ma disposition chez SOGEP, on peut affirmer que les projets futurs pourraient être l'objet de l'étude des conditions pour le développement de la coopération des industriels sénégalais avec des partenaires étrangers.

1. Fabrique de jus de fruits à Casamance. Son promoteur est Mr. Fenn, inspecteur général mobile, Dakar, B.P. 227. Cette fabrique doit être édifiée à Nguinchor. Il est prévu qu'elle aura à produire des jus, nectars et jams à base des mangues, oranges et citrons. La production totale dans la première phase doit atteindre environ 1.250 tonnes de jus concentrés et de 750 tonnes de jams et de marmelade, alors que dans la deuxième phase la production doit englober en plus de ce qui précède, aussi les concentrés de tomates.

Les investissements y afférents sont évalués à 330-370 millions de CFA.

2. Fabrique pour le traitement des noix d'Indo. Sa capacité de traitement devant être de 650 tonnes de noix par an, et de production de 145 tonnes de noix, ainsi que de 42 tonnes d'huile. La fabrique doit être construite par SONEPI en tant que son promoteur, et la personnalité qui en est responsable est Mr Lafont, président de la Chambre de Commerce, Sine-Saloun, B.P. 203, Kaolack. Les investissements y afférents sont évalués aux environs de 90 millions CFA. Le partenaire sénégalais cherche un partenaire étranger qui pourra assurer la technologie, la formation des cadres, la commercialisation des produits sur le marché étranger, et aussi qui pourra participer partiellement au financement.

4. LE MALI

La mission au Mali s'est déroulée dans la période du 7 au 12 février 1978. Au cours de mon séjour au Mali j'ai eu des contacts avec les personnalités et institutions suivantes:

- CEPI (Centre d'Etudes et de Promotion Industrielles). Je me suis entretenu avec Mr Seidouodoumbia, directeur général, Mr M. Sibibe, chef du département pour l'industrie agricole, Mr M. Traore, secteur pour l'électromécanique,

Mr M. Thiama et Mr Bouton, département pour l'économie,
Mr K. Niou, secteur du textile, et Mr O. Kompo, secteur
pour les matériaux de construction.

- Ministère de l'industrie,
- Chambre de commerce. Je me suis entretenu avec Mr D. Traore,
président, et avec Mr. B. Toure, secrétaire général.

Ainsi qu'il est dit ci-haut, aussi bien au Ministère qu'à
la Chambre on m'avait conseillé de collaborer avec CEPI qui
se forme moyennant la réalisation du projet de l'ONUDI. En-
semble avec les hommes du CEPI j'ai examiné une assez longue
liste des projets dont la majeure partie se trouve dans la
phase d'étude. Au cours de la première phase de notre entre-
tien nous avons détaché le projet de la fabrique pour la
production des huiles essentielles, du jus de citron et des
matières de pectine à Sikasso, ainsi que la fabrique pour
la production de disques phonographiques à Bamakou. Au cours
des dernières conversations que j'ai eues avec Monsieur
Yves Biry, directeur du projet de l'ONUDI, venu par procu-
ration de la part de Mr Eoumbia, directeur général, on m'a
fait savoir qu'il n'y a pratiquement pas de nécessité d'en-
gager une action pour aucun de ces projets.

Je suis d'avis qu'il est question là d'une réaction pro-
voquée par le parallélisme d'action, et que ce premier projet
de la fabrique pour la production d'huiles essentielles à
partir du citron, de jus de citron et de matières de pec-
tine est intéressant. Cela est d'autant plus intéressant

qu'il s'agit d'une réalisation devant être accomplie dans la partie non développée du pays et qui est extraordinairement riche en citronniers, en particulier en citrons verts.

IV - PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS

Vu tout ce qui vient d'être exposé, on peut constater ce qui suit:

1. Conformément aux dispositions du contrat No 77/53 du 9 novembre 1977, et aux "terms of references", la mission a été accomplie en Tunisie, au Maroc, au Sénégal et au Mali dans la période allant du 7 janvier au 12 février 1978.
2. Les pays qui étaient l'objet de la mission constituent un groupe de pays ayant un petit marché interne qui est la conséquence d'une population peu nombreuse et du petit revenu national. L'industrie de ces pays est constituée en majeure partie d'entreprises de petites et moyennes dimensions. Font exception les industries relevant du domaine des matériaux de construction (ciment, chaux), des engrais

et de la transformation du pétrole.

Le Maroc, avec ses 17 millions d'habitants et ses importantes ressources naturelles exploitables (phosphates, produits agricoles, poissons, etc...), est entré dans les plans de développement des capacités de grandes étendues dans le domaine du traitement des phosphates, de l'acide phosphorique et des engrais.

3. Il existe d'importantes ressemblances dans l'organisation de ces pays concernant le développement. Le rôle décisif dans la conception et la promotion du développement est détenu par les institutions d'Etat qui s'occupent des études et de la promotion du développement industriel. Presque toutes ces organisations ont fait leur apparition avec l'aide de l'ONUDI. Certaines de ces dernières ont d'importants noyaux de cadres nationaux (Tunisie, Maroc), alors que dans certaines de ces organisations le rôle dominant est toujours encore joué par des experts étrangers engagés par l'intermédiaire de l'ONUDI ou moyennant l'assistance bilatérale de certains pays.

4. Le rôle joué par les organisations d'Etat, à savoir gouvernementales (ministères, de l'industrie, de l'agriculture, des finances, les secrétariats pour le plan, etc.), est très important. Pratiquement, tous les projets industriels d'intérêt stratégique pour le pays sont résolus par l'intermédiaire de ces susdites organisations. Les projets de dimensions moyennes et même les projets de moindre importance subissent le contrôle des institutions gouvernementales et sont assujettis au système d'agrément de la part de ces dernières.

5. Le rôle joué par les organisations non gouvernementales (chambres, fédérations et associations de l'industrie) dans l'élaboration de projets et dans la planification du développement. Ces institutions s'occupent en général de la problématique opérationnelle et professionnelle. L'ont exception à ça les chambres au Maroc (Chambre de commerce et de l'industrie) qui ont participé activement aux préparatifs portant sur les plans de développement.
6. La situation exposée obligeait le consultant d'axer également son activité sur les institutions gouvernementales des pays visités.
7. On peut considérer que le consultant n'a pas eu suffisamment de temps pour l'accomplissement de sa mission dans lesdits pays, surtout quand on a en vue les habitudes existantes.
8. L'action de l'ONUDI ayant pour but d'aider les investisseurs (maîtres de l'ouvrage) nationaux dans la réalisation des projets spécifiques moyennant la coopération technique et commerciale avec des partenaires ou provenance des pays développés ou des autres pays en voie de développement a été l'objet d'un accueil extraordinaire de la part de toutes les institutions et les personnalités que le consultant avait contactées. Ce n'est que d'une manière spéciale que le doute a été exprimé comme quoi l'ONUDI ne pourra pas faire cela de la façon suffisamment efficace.
9. Les personnalités responsables pour la réalisation des projets proposés et les dirigeants des organisations d'étude

et de promotion industrielle dans les pays visités sont en principe disposés à participer à la réunion envisagée en 1973. Pour la plupart d'eux existe le problème de financement des frais de voyage et de participation à la susdite réunion.

Ayant en vue les susdites constatations, il est indispensable de déterminer les objectifs, le programme de l'action, à savoir de l'activité, et l'organisation de l'action au sein de l'ONUDI. C'est dans ce sens-là que le consultant considère qu'il doit recommander et proposer ce qui suit:

1. La mission du consultant a été effectuée au nom de l'ONUDI qui formellement doit être le réalisateur de l'action.
2. Vu que la tâche du consultant était d'essayer d'identifier les projets qui conviennent au développement moyennant la coopération avec la Yougoslavie, il considère que l'ONUDI doit parvenir à une entente dans ce sens avec les institutions compétentes en Yougoslavie aux fins d'exercer son action à venir en vue de la réalisation des projets proposés et autres.
3. Par la voie bilatérale ou par le truchement du projet de l'ONUDI, la Yougoslavie doit aider la réalisation des projets du développement de l'organisation ayant trait à l'engineering consultatif, respectivement à la conduite du développement et de la réalisation des projets industriels. Il faut réaliser la collaboration dans ce sens avec Mr Y. Helbawi, conseiller principal de l'ONUDI pour

les pays de Maghreb à Rabat, qui, probablement, prendra une initiative à ce sujet-là.

4. Etant donné les demandes posées et les suggestions faites dans les pays visités, il serait très utile d'examiner les possibilités pour la continuation de cette action ou d'une action semblable moyennant:

- a.- le renouvellement de cette mission après un certain temps (vers la fin de l'année courante ou l'année prochaine),

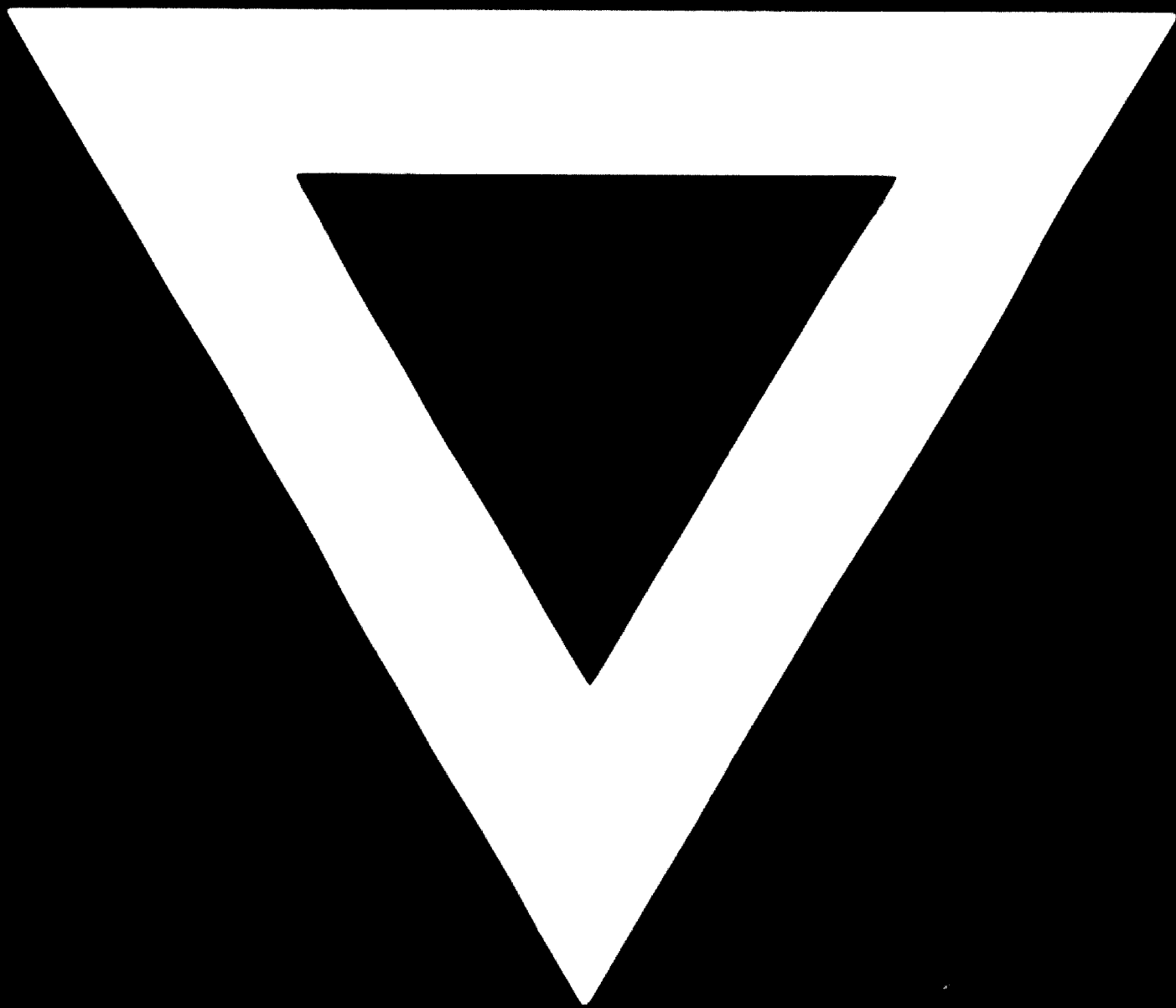
- b.- la création d'un système de communication entre les experts de l'ONUDI se trouvant dans tel ou tel pays et le bureau de l'ONUDI à Vienne. Il faudrait définir un questionnaire ou un formulaire formels au moyen duquel les experts pourraient adresser à l'ONUDI une demande ou une proposition pour la réalisation des différents projets par le truchement de la coopération avec des partenaires en provenance des autres pays.

5. Vu qu'il existe de très larges possibilités pour le développement de la coopération technique et commerciale de l'industrie des pays visités avec les autres pays en voie de développement, il est indispensable d'assurer la présence des experts de ces pays dans les équipes de l'ONUDI qui sont engagées dans ces pays. Là-bas actuellement se trouvent en général les experts venus des pays dévelop-

pés, en majeure partie de la France et de la Belgique, qui sont très peu renseignés ou pas du tout quant aux possibilités des autres pays en voie développement relativement développés. Ceci a un sens particulier vu le besoin qui se fait sentir dans les pays visités en vue de la diversification du marché de leurs produits et de l'accroissement des échanges avec les pays en voie de développement.



C - 34



79.11.30